



# AVIS DE COURSE

National Muscadet 2018 « Trophée Philippe Harlé » -

12 au 15 juillet 2018 - Ile aux Moines– Golfe du Morbihan

Autorité organisatrice : ANIM - Grade 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## **1. REGLES, la régate sera régie par :**

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de la classe « Muscadet ».

## **2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

## **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régate est ouverte aux voiliers de la classe « Muscadet », quillard (Q) ou dériveur lesté (DL). Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire sur place selon le programme prévu (Voir chapitre 5)
- 3.3 Les concurrents (chaque membre d'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription : une licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, ou une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, une autorisation parentale pour les mineurs et, si nécessaire, l'autorisation de port de publicité, le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Conformément à l'annexe G des RCV et aux règles de classe, un numéro de voile est obligatoire pour chaque bateau.
- 3.5 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription : - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF, - le certificat de jauge ou de conformité, - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros, - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## **4. DROITS A PAYER**

Chaque voilier sera régulièrement inscrit dès le paiement de ses frais d'inscription de 80 €. L'inscription doit se faire de préférence en ligne sur le site : [www.national-muscadet.com](http://www.national-muscadet.com)

## **5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Confirmation d'inscription sous le chapiteau de l'organisation – port de l'île aux Moines, Mercredi 11 juillet de 10h à 18h.
- 5.2 Jauge et contrôles : mardi 10 et mercredi 11 juillet
- 5.3 Jours de course : du 12 au 14 juillet 2018



## **6. INSTRUCTIONS DE COURSE :**

Les instructions de course (IC) seront disponibles à la confirmation des inscriptions - affichées selon la Prescription Fédérale.

## **7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type « construit et côtier ».

7.2 L'emplacement des zones de course sera décrit en annexe « PARCOURS » des IC.

## **8. SYSTEME DE PENALITE**

8.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

## **9. CLASSEMENT**

9.1 Deux (2) courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de quatre [4] courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

9.2 (b) Quand quatre [4] à huit [8] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.2 (c) Quand [9] courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le Système de Points à Minima de l'annexe A des RCV.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps et les TMF du guide Osiris 2018 pour classer Muscadets quillards et dériveurs lestés

## **10. PLACE AU PORT :**

Accueil au port de l'île aux Moines selon les précisions disponibles sur le site du National Muscadet [www.national-muscadet.com](http://www.national-muscadet.com) ;

Capitainerie du port de l'île aux Moines : 02 97 26 30 57

## **11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] :**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **12. COMMUNICATION RADIO [DP] :**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **13. PRIX :**

La remise des prix se tiendra le samedi 14 juillet à 19h au PC course sous le chapiteau du port de l'île aux Moines.

## **14. DECISION DE COURIR :**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **15. SECURITE**

Chaque bateau prend le départ le premier jour de l'épreuve, le jeudi 12 juillet et les suivants, les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 juillet conformément à la règle 3.6.2 des règles de classe. Un minimum de 10 litres d'essence est obligatoire à bord.

## **16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Christian Silloray (06 07 06 02 74) ou Jean-Bernard Leffray (06 68 61 59 69)